

Je jardine ... et je fais quoi de mes déchets verts...?

Qu'est-ce qu'un « déchet vert » ?

- les « petits » déchets végétaux : tontes de gazon, feuilles, plantes, et petits branchages (moins de 1m de long et moins de 5cm de diamètre).
- les « gros » déchets végétaux : arbustes déplantés, branches de plus de 1m et 5cm ...etc.

☒ je ne les brûle pas :

- ⇒ c'est **interdit** dans toute la région des Hauts de France (amende de 450€),
- ⇒ j'empeste mes voisins,
- ⇒ je pollue mon entourage et la nature (émission de composés toxiques : particules, dioxines...)
- ⇒ je risque de déclencher un incendie.

Avec les « petits » déchets végétaux, 3 solutions :

☒ je fabrique mon compost, et je le réutilise comme engrais :

- ⇒ je vais chercher un composteur de 600 ou 800 litres (moyennant une participation financière) au service « cadre de vie déchets » 78 rue de Tilloy à Beauvais, muni d'un justificatif de domicile,
- ⇒ je mets dedans mes déchets verts, j'arrose et je mélange de temps en temps,
- ⇒ au bout de quelques mois, je recycle le compost ainsi créé en enrichissant mon jardin.

☒ je les transporte au « point vert » (rue des prairies à Warluis) :

- Ouvert du 1^{er} avril au 30 octobre ⇒ les mardis et jeudis de 16h à 17h30,
⇒ les 2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois de 10h à 12h

☒ je les mets dans la collecte des déchets végétaux :

- ⇒ je vais chercher au Point Vert des sacs en papier kraft pour les **déchets verts autorisés** : tontes de gazon, feuilles, plantes, petits branchages (= petits déchets végétaux)
▲ **non autorisés** : bâche, sac plastique, reste de repas, cendres, objets en verre et pots de fleurs, pierres, cailloux, terre, produits d'entretien de jardin et outils de jardin... (☞ déchèterie)
- ⇒ le dimanche soir (le soir seulement, surtout en cas de pluie!), je sors mes sacs de déchets verts (▲ 7 sacs maximum et 4 fagots ficelés), et ils seront enlevés tous les lundis très tôt, d' avril à novembre.
- ⇒ les déchets de la collecte sont eux aussi transformés en compost, et je pourrai en bénéficier gratuitement en me rendant à la déchèterie d'Auneuil aux dates prévues (souvent en avril).

Avec les « gros » déchets végétaux, une seule solution : la déchèterie !

Je jardine, je tonds, je bricole...

...j'utilise des outils bruyants...

...et je pense à mes voisins !!!

Pour le repos et la tranquillité de tous, **seules ces plages horaires** sont tolérées pour « émettre des décibels » :

- ⇒ en **semaine** (du lundi au vendredi) de **8h à 12h** et de **13h30 à 20h**,
- ⇒ le **samedi** de **9h à 12h** et de **14h à 19h**,
- ⇒ le **dimanche et jour férié** de **9h à 12h30**.

Merci de contribuer au « vivre ensemble » à Warluis.